

La présidente

Paris, le 25 novembre 2022

Monsieur,

Le 02 novembre 2022, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désigné garant du processus d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Construction d'une usine de batteries électriques porté par la société VERKOR, ainsi que son raccordement électrique. Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

### **1 - Rappel du cadre légal et des objectifs de la concertation continue :**

#### ***Cadre légal de la concertation continue***

La concertation continue relève de l'article L.121-14 du Code de l'environnement : après une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, si le responsable de projet décide de poursuivre son projet, « *la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique* ».

En l'espèce, la concertation préalable s'est tenue du 08 juin 2022 au 22 juillet 2022. Votre bilan de la concertation préalable a été publié le 20 août 2022. Le 20 octobre 2022, les responsables du projet ont publié le document tirant les enseignements de la concertation préalable, indiquant la poursuite du projet.

#### ***Objectifs de la concertation continue***

Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du Code de l'environnement). L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique.

Ceci implique de vous appuyer sur le bilan de la concertation préalable, mais également l'avis de la CNDP du 02 novembre 2022. **Vous avez toute latitude dans la négociation avec le responsable du projet** pour l'amener à respecter ses engagements, ainsi que pour introduire de nouvelles recommandations. Votre rôle est de formuler des recommandations vis-à-vis du porteur de projet afin de garantir le droit à l'information et à la participation du public.

## ***Enjeux généraux de la concertation continue***

Un enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à **la durée d'élaboration du projet**. Plusieurs enjeux sont récurrents :

- clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- veiller à ce qu'il soit associé et informé des décisions majeures ;
- s'assurer de la mise à disposition du public des études, notamment les études environnementales ;
- éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes.

Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions. N'hésitez pas à vous appuyer dessus pour les faire connaître à vos interlocuteurs et à vos interlocutrices.

## **2 - Enjeux de la concertation continue sur le projet de Construction d'une usine de batteries électriques porté par la société VERKOR, ainsi que son raccordement électrique**

L'avis de la CNDP relatif à la concertation continue recommande que :

- la société Verkor partage le contenu du code d'éthique sur les conditions d'extraction des matières premières,
- la société Verkor organise une présentation et des temps d'échange sur les perspectives de doublement de sa capacité de production d'ici 2028, en plus des éléments qui figureraient sur le site de la concertation,
- la diffusion de l'information ne se limite pas simplement au site de la concertation, mais soit relayée par divers supports de communication de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD), du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) et des communes du périmètre, notamment rapproché, et complétée par une signalétique sur les lieux du projet,
- un évènement public soit organisé sur l'état d'avancement de l'étude d'impact et de danger,
- la société Verkor présente et échange avec le public sur les nouvelles infrastructures de desserte ainsi que sur les liaisons douces desservant le site portées par le GPMD et fasse le lien avec la récente adoption du PLUi-Habitat et Déplacement,
- la société Verkor explicite le contenu de sa charte ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) et présente les avancées du partenariat sur l'emploi et la formation,
- la société Verkor présente, lors du prochain comité technique, le dispositif de concertation prévu jusqu'à l'enquête publique et fasse évoluer la composition de ce comité, afin d'y intégrer une ou plusieurs associations environnementales,
- la société Verkor mette en ligne les procès-verbaux du Secrétariat permanent pour les problèmes de pollution industrielle (SPPPI) de la Côte d'Opale Flandres et/ou présente les principales conclusions de ses réunions présentes et futures.
- RTE fasse une présentation et échange avec le public au sujet des dernières solutions envisagées pour le raccordement électrique de l'usine.

Votre rôle sera de veiller à ce que le maître d'ouvrage donne des suites à ces recommandations.

### **3 – Bilans de la concertation continue**

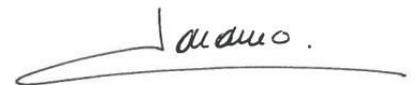
Si la concertation dure au-delà de 12 mois, vous publierez des rapports intermédiaires à la date anniversaire de votre nomination. Ils permettront aux publics de suivre les évolutions du projet et d'être informés du respect par le responsable de projet des exigences du droit à l'information et à la participation.

Vous publierez à l'issue de votre mission un bilan final de la concertation continue, celui-ci sera joint au dossier d'enquête publique.

Ce rapport final comporte :

- une synthèse des observations et propositions présentées par les publics pendant toute la durée de la concertation continue,
- les évolutions du projet induites par la concertation préalable et continue,
- le déroulé de la concertation continue et votre appréciation indépendante sur le respect par le responsable de projet du droit et des principes de la participation.

Vous remerciant encore pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Chantal JOUANNO

Jean Raymond WATTIEZ

Garant de la concertation continue portant sur le projet de Construction d'une usine de batteries électriques porté par la société VERKOR, ainsi que son raccordement électrique